

EXPOSITION LANDES DE FER



D'après la carte établie par Jean-Pierre Lescarret, S.N.R.E.D. « Landes et Chalosse », 1984.

LE TEMPS DES FORGES

Que fabriquait-on ? Dans quels villages ?

Des milliers d'aquitains ont travaillé et vécu dans et par les forges/fonderies. Produire du métal et le travailler est une activité très ancienne, qui a duré jusqu'au XX^e siècle. Il s'agissait de fabriquer des **armes**, ainsi que des **objets de la vie courante** tels que marmites, pompes à eau, mais aussi pièces pour les **chemins de fer** comme sabots de frein. Tout un « savoir-fer » mal connu aujourd'hui, à redécouvrir.



Exemple de production dans une fonderie landaise : un chaudron, marqué d'une étoile, « logo » de Castets

Ressources dans la lande et ouvriers régionaux

Pour obtenir du fer, il fallait réunir les **ressources locales**, dans une autonomie du territoire : le minerai (la garluche dans les Landes) et le charbon de bois. L'énergie des retenues d'eau animait les soufflets et outils pour forger, celle du feu permettait de faire fondre et couler la fonte. Mais il fallait aussi l'**énergie des hommes**, dirigeants ou employés comme mineur, charbonnier, fondeur, ingénieur. Des métiers souvent très pénibles, au cœur du feu, pour ceux qu'on appelait « les noirs ». Au milieu du XVIII^e siècle, l'artisanat est remplacé par des **établissements industriels**, plus mécanisés, avec de nouveaux rapports entre hommes, des bouleversements par rapport au temps et au travail.

La concurrence de la « grande » industrie

1883 : la fonderie des **Forges de l'Adour** s'installe au Boucau et à Tarnos. Elle fait travailler jusqu'à 2000 personnes, profitant de la proximité du port de Bayonne pour amener les matières premières et exporter les produits finis (par exemple **des rails de chemin de fer**). A sa fermeture en 1965, les anciens fondeurs se reconvertisent dans des entreprises de haute technologie, comme Turbomeca.

Localisation	O. Hommes	O. Femmes	Garçons	Filles	Total
CASTETS	212	106	31	30	218
UZA	63	53	27	20	116
SAINT-PAUL	213	40	1		254
Abesse	63	16	2		81
Ardy	276	56	3		335
YCHOUX	34	30	14	13	91
Forges	26	21	7	7	61
Laminiers	15	19	5	8	47
Pudlage	17	24			41
Tourbière	92	94	26	28	240

Fonderies où le décompte des enfants n'a pas été donné

Localisation	O. Hommes	O. Femmes	Total
BROCAS	82	84	166
Haut-fourneau	14	7	21
Forges	96	91	187
CERE	40 ouvriers		40
PISSOS	28	25	53
Haut-fourneau	23	25	48
PONTENX	20	16	36
Gr. Forge	9	5	14
P. Forge	13	13	26
Boyard	5	9	14
Maréchalier	70	68	138
SAINT-VINCENT	40 ouvriers		40
Basta-les-Forges			
DE-PAUL			

Tableau des effectifs dans les fonderies landaises en 1851 (ALD 6M 133), d'après Jean Peyreblanques, Actes du colloque de Brocas-les-Forges, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, 24 et 25 mars 2000, p 129

TOTAL GENERAL 1367

TRAVAIL DE MÉMOIRE

Film, recherches, expositions ponctuelles

En 2013, des interviews d'anciens fondeurs d'Uza (dernière fonderie landaise fermée en 1981) nous amènent au montage du documentaire « **Savoir-fer à Uza** ». L'été 2014, un circuit de manifestations associé 5 villages, dont **Pissos, Pontenx, Castets** dont nous présentons ici l'histoire, **Saint-Paul-en-Born** n'avait pas de fonderie mais une forge traditionnelle, et s'est associé à l'été 2014 en accueillant un stage de bronze animé par un burkinabé. Une semaine d'échanges culturels et techniques à la Gare de l'Art !



Haut-fourneau de Brocas-les-Forges, construit par Dominique Larellet. Première coulée en 1833.

Un site permanent exceptionnel

Le 5^{ème} village de l'Été des forges 2014 est **Brocas-les-Forges** : le seul village à posséder encore son haut-fourneau et à avoir monté un musée rassemblant les diverses histoires des fonderies landaises. Des plans, documents, outils, et des objets finis qui montrent la qualité des productions : tout un univers à découvrir, et une mémoire à transmettre aux plus jeunes !



Documentaire « Savoir-fer à Uza », Ateliers de Jurman, 2013



Été des Forges 2014, unissant 5 communes landaises

4 artistes, pour un hommage aux ouvriers du feu

A partir de 2016, le spectacle « **A Ciel Rouge** » permettra de rendre hommage aux forgerons/fondeurs. Il est accompagné par l'exposition « **Landes de fer** », et les artistes animent des interventions avec les scolaires. L'histoire de la métallurgie permet d'aborder des sujets au cœur de l'actualité : ressources du sous-sol, énergie renouvelable, évolution du travail. Les jeunes doivent connaître l'histoire de la région où ils habitent, comprendre les savoir-faire disparus, fouler le sol des anciennes activités. Bref, prendre racines.

Projet de colloque pour 2017

En 2017, un **colloque à Marqueze** (40) réunira des historiens sur le thème de la métallurgie en Aquitaine (18-19-20^e siècles). Occasion de voyager à travers 5 départements et 3 siècles, dans les échanges et les luttes qui font progresser techniques et sociétés

Tous ces projets sont coordonnés par l'association **Born Interactif**, basée à Mezos, conjuguant poésie et histoire avec Josiane Dubourg.

Détails à suivre sur www.letempsdesforges.sitew.fr.

Forgeons l'avenir sur les traces du passé ! Maryse Lassalle



Spectacle à la mémoire des forgerons/fondeurs, Collectif Bouheben, Compagnie du Parler Noir





LES METIERS DES FORGES

Qu'est-ce qu'un forgeron ?

C'est l'artisan qui fabrique les pièces métalliques.
Mais de nos jours, ce terme générique peut désigner plusieurs métiers.
On peut distinguer trois grandes familles :
- Les artisans de la forge
- Les ouvriers qualifiés de grande forge ou de fonderie
- Les métiers satellites aux forges



Les artisans de la forge

Le ferronnier : C'est l'artisan qui réalise des éléments en fer forgé.

Exemples :

- Le ferronnier du bâtiment qui réalise des grilles, garde-corps, rampes, escaliers...
- Le ferronnier domestique qui fabrique des tournebroches, chenets, ustensiles culinaires...
- Le ferronnier du travail qui fabrique charrue, herse, bèches, outillages...

Le maréchal ferrant : C'est l'artisan qui se charge de ferrer les chevaux et de les panser quand ils sont malades ou blessés.

Le ferblantier : C'est l'artisan qui travaille les ouvrages de fer-blanc.

Exemple : plats, assiettes, lampes, lanternes...

Le taillandier : C'est l'artisan qui fabrique les outils tranchants.

Ils étaient au Moyen-âge réunis dans la Communauté des Taillandiers.

Exemple : ciseaux, haches, les rasoirs et parfois les instruments chirurgicaux...

Le coutelier : C'est l'artisan qui fabrique les couteaux.

Les couteliers étaient réunis depuis 1505 dans la communauté des Couteliers.

Comme chez les Compagnons du Devoir, ces apprentis devaient faire un *chef-d'œuvre* pour être reçus.

Chaque maître a sa marque de fabrique.

L'affûteur (ou rémouleur) : C'est l'assistant du coutelier, qui repasse la pointe ou le tranchant des couteaux.

Il utilise une meule tournante. Ce métier est lié à celui du coutelier.

Le serrurier : Avant le XIX^e siècle, c'était l'artisan qui réalisait les fermetures et serrures de coffre, de porte, etc...

Le chaudronnier : C'est l'artisan qui fabrique et vend des ustensiles réalisés à partir de feuilles de métal martelées.

Le soudeur : C'est l'artisan qui assemble les pièces de métal ensemble à l'aide de postes de soudure à l'arc.



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, 5^{ème} Section, Fenderie, Bottelage



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, 3^{ème} Section, Fourneau en marchandise, Moulage en Terre

Les ouvriers qualifiés de grande forge ou de fonderie

Comme dans le monde ouvrier des mines, le personnel des grandes forges est organisé selon une hiérarchie spécifique.

Autour du haut-fourneau on trouve :

Les chargeurs : Ce sont les ouvriers qui réalimentent le haut du fourneau en mine (garluche et castine) de manière régulière.

La fin des opérations est déterminée en observant la couleur de la flamme, la consistance du laitier et la qualité de la fonte.

Le fondeur : C'est l'ouvrier qui se charge des différentes étapes de fonderie des pièces moulées. Il supervise toutes les étapes de la réalisation de l'objet. Il doit s'assurer que la température et la qualité de la fonte soit idéale pour procéder à la coulée.

Le sous-fondeur : C'est l'ouvrier qui prépare l'entrée du moule avec du sable neuf. On procède alors à la coulée. On perce le bouchage d'argile du creuset avec un *ringard* (barre de fer légèrement effilée pouvant aussi servir de levier). Le *lache-fer* est un canal d'environ 15 cm de large qui amène la fonte en fusion au moule, dans lequel elle refroidit.

Le garde-fourneau : Sous les ordres du fondeur, c'est l'ouvrier qui est chargé de faire couler la fonte. Il s'occupe aussi de réaliser les *loupes de fer*. Ce sont des barres métalliques de 5 à 6 mètres de long qui sont utilisées dans la forge soit pour y être refondues, soit pour y être martelées, soit encore pour y être fendues (voir l'ouvrier *fendeur*). Pour réaliser ces objets, le garde-fourneau creuse au sol un sillon avec une *charrue* (une raffe de bois de forme triangulaire). C'est là que s'écoulera la fonte issue du creuset.

Dans les ateliers de la forge, il y a :

Le commis : C'est l'ouvrier qui est chargé de frapper la marque de fabrique sur l'objet à l'aide d'une baguette de fer. Après refroidissement complet de la pièce, il la place sur une balance romaine pour la peser. Assisté d'ouvriers de manutention, il transporte la pièce vers l'atelier de forge à l'aide de pinces.

L'affîneur : C'est l'ouvrier qui est chargé de réchauffer dans un four les *loupes* afin qu'elles se ramollissent. A l'aide d'un *ringard* à piquer, il les soulève pour les exposer au vent de la *tuyère* (extrémité du soufflet).

Les marteleurs : Ce sont les ouvriers chargés de *cingler le renard* (battre la loupe de fonte) afin de l'assouplir. Il donne ainsi une forme aux barres pour en faire des outils ou d'autres objets de ce type. Avec son *goujat*, il martèle longuement la masse de fer encore chaude sur l'enclume à l'aide du lourd marteau mu par une roue à aube.

Le chauffeur : C'est l'ouvrier qui réchauffe le *renard* après son martelage. Il le replace dans un foyer. Cette opération permet non seulement de l'étiéner mais aussi de le débarrasser de ses scories.

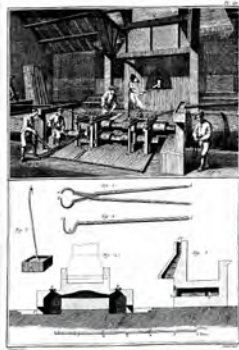
Les martineurs : Ce sont les ouvriers qui s'occupent de convertir en *martinettes* les *renards* à l'aide de petits marteaux animés par un arbre à came. Là, les barres seront transformées en plaques de fer de 20 centimètres de large appelées *semelles*.

Le fendeur : C'est l'ouvrier qui est chargé de découper à l'aide de *taillants* (couteaux), mu par la force hydraulique, les barres de fer en *vergettes*. Les fines tiges ainsi obtenues seront utilisées pour faire des clous. Il travaille dans la *fenderie* (à ne pas confondre avec la fonderie).

Les tréfileurs : Ce sont les ouvriers qui assistent le fendeur. Ils sont surtout spécialisés dans la clouterie.



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, 5^{ème} Section, Cingler le Renard (cf. définition Les marteleurs)



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, 5^{ème} Section, Fenderie, l'Opération de Fendre (cf. définition Le fendeur)

Les métiers satellites aux forges

Les mineurs de garluche : Ce sont des travailleurs itinérants, spécifiques aux Landes,

qui extraient manuellement la garluche dans les divers gisements du département (Saint-Paul-les-Dax, Soustons, Arenegosse etc.).



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, Extraction du minéral vers 1750

Les charbonniers : Ce sont des travailleurs itinérants chargés de faire du charbon de bois avec les cimes et les branches des pins recueillis en forêt. Ils nettoient le foyer du fourneau et se chargent de l'alimenter en charbon. Ils étaient souvent d'origine basque.



Extrait de L'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, Fabrication du charbon de bois vers 1750



LE TRAVAIL DES ENFANTS

Loi du 22 mars 1841



- « Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans »
- « De huit à douze ans, ils ne pourront être employés [...] plus de huit heures sur vingt-quatre. »
- « De douze à seize ans, ils ne pourront être employés [...] plus de douze heures sur vingt-quatre. »

— 6 —

ART. 3. — Les enfants, jusqu'à l'âge de douze ans révolus, ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisée par un repos.
A partir de douze ans, ils ne pourront être employés plus de douze heures par jour, divisées par des repos.



Loi du 19 mai 1874

EXTRAIT LOI DU 19 MAI 1874

Le Travail des enfants et des filles mineures

SECTION PREMIERE.
Age d'admission. — Durée du travail.

ART. 1^{er}. — Les enfants et les filles mineures ne pourront être employés à un travail industriel dans les manufactures, usines, mines, carrières et ateliers, que sous les conditions déterminées dans la présente loi.

ART. 2. — Les enfants ne pourront être employés par des patrons, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 3. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 4. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 5. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 6. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 7. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 8. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 9. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 10. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 11. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 12. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 13. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 14. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 15. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 16. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 17. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 18. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 19. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 20. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 21. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 22. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 23. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 24. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 25. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 26. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 27. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 28. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

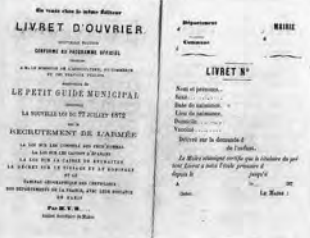
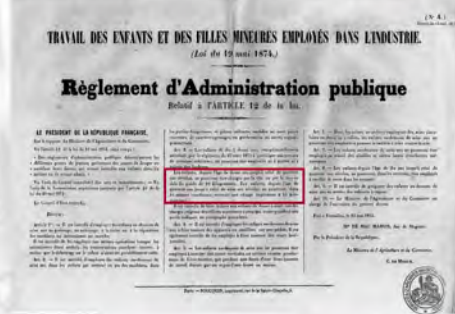
ART. 29. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 30. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

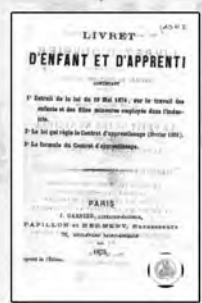
ART. 31. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

ART. 32. — Les enfants ne pourront être employés à un travail de nuit, ni être admis dans les manufactures, usines, mines ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

Extraits du livret d'enfant et d'apprenti 1875



- « Les enfants ne pourront être employés par des patrons [...] avant l'âge de douze ans. »
- « Ils pourront être toutefois employés à l'âge de dix ans. »
- « Les enfants ne pourront être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de seize ans révolus. »
- « Tout enfant admis avant douze ans dans un atelier devra, jusqu'à cet âge, suivre les classes d'une école pendant le temps libre de travail. »
- « La durée du travail effectif des apprentis âgés de moins de quatorze ans ne pourra dépasser dix heures par jour. »
- « Pour les apprentis âgés de quatorze à seize ans, elle ne pourra dépasser douze heures. »



Castets
des Landes

FORGES DE BROCAS

Un village ouvrier



Entre la première coulée du haut-fourneau des frères Lareillet le 12 juin 1833 et l'arrêt de toute activité métallurgique sur Brocas vers 1905, de nombreuses péripéties ont marqué l'histoire de la commune. Dans l'ombre du haut-fourneau de l'étang des Forges, qui fit passer le village de l'agropastoralisme à l'ère industrielle, comment ne pas évoquer la boulangerie coopérative et le Cercle, créés par l'Union des Travailleurs ? Sans oublier l'installation d'une brigade de gendarmerie en réponse à la rugosité des rencontres entre ouvriers des **forges Lareillet** et de la **fonderie Tinarrage**.



Le haut-fourneau

C'est en 1824 que **Dominique Lareillet** demande au Préfet l'autorisation d'implanter une troisième forge à Brocas après celles d'Ychoux et Pissos. Un seul **haut-fourneau** sur les 2 prévus fut élevé : avec l'atelier d'affinage et quelques logements, il **demeure l'unique témoignage des « usines à fer »** construites dans les Landes à cette époque. Sur le site, les appartements des ouvriers sont toujours là, voisinant l'ancienne halle à charbon et les ateliers de finitions, ainsi que l'étang des forges.

Un dramatique accident

Selon la saison (la campagne métallurgique s'étalait de novembre à mai, au meilleur du débit de l'Estrigon), **150 à 200 ouvriers** parmi lesquels bouviers, charpentiers, môleurs, scieurs de long, fondeurs et charbonniers, assuraient le fonctionnement des forges. **Des enfants** prenaient aussi part à ces travaux pénibles et dangereux.

Suite à une crue brutale de l'Estrigon le **dimanche 15 janvier 1843**, le maître des forges décida, pour sauver le fourneau, de faire libérer les vannes de la retenue. Hélas, une fausse manœuvre sur la plus grosse d'entre elles, provoqua l'effondrement du pont et la disparition de **17 personnes** dont le maire de Brocas. Le corps d'Adolphe Lareillet (qui aurait eu dans ses poches la paie des ouvriers) est le seul à n'avoir jamais été retrouvé, comme le rappelle le monument (cénotaphe) érigé par Camille Lareillet à la mémoire de son frère Adolphe.



Une marque de fabrique bien landaise

Après un pic de production dans les années 1850, la **pomme de pin** fut la marque de fabrique de la forge Lareillet. On la retrouve sur de nombreux objets à usage domestique conservés au **musée des Forges**.

Installé en 1989 dans la minoterie construite 60 ans plus tôt sur les ruines de la forge-émaillerie, le musée présente l'histoire de la métallurgie dans les Landes : panneaux explicatifs des techniques employées, outils de forges et vidéo sur le moulage complètent une riche collection de fonte d'époque, plaques de cheminée, pièces uniques.

Une trop forte concurrence

Puis, en 1881, l'ouverture des Forges de l'Adour à Tarnos entraîna l'arrêt du haut-fourneau de Brocas, prélude au déclin progressif de l'établissement. Et ce malgré l'initiative des **frères Tinarrage**, alors directeurs des forges Lareillet, qui ouvrirent en 1882 leur propre établissement de seconde fusion à 800 mètres de là, route de Mont-de-Marsan (l'atelier de la Paillère en est l'unique vestige).

En 1904, l'activité des forges Lareillet s'arrêta mais l'appellation « forges de Brocas » perdura, associée à l'entreprise girondine des **Fonderies et Emailleries de Brocas SA...** à Villenave d'Ornon.

Jean-Marie Tinarrage



FORGES DE PONTENX

Une des plus anciennes fonderies landaises

Le 19 mai 1762 par Lettre patente, le roi Louis XV donnait à Jean de Sacriste, **comte de Rolly**, l'autorisation de « faire construire une forge à fer dans ses terres de Pontens avec tous les fourneaux et édifices nécessaires, et d'y employer pour son exploitation la mine et le bois qui se trouveront dans la dite terre ». Il y avait également la force motrice d'une rivière, le **Canteloup**. Un étang fut aménagé.



Développement et vente à une compagnie

Dès 1765, le haut-fourneau produisait. Très vite des gros marteaux et feux d'affinerie furent mis en place. A la mort du comte de Rolly, en 1783 ou 1784, cette nouvelle activité était solidement installée. Son gendre le **marquis de Gombault** assura la continuité qui ne connut qu'un bref intermède pendant la Révolution. L'outil devint obsolète et en 1828, le marquis demanda l'autorisation de moderniser son entreprise. Mais il mourut en 1832 et ses trois filles, le 10 août 1834, vendirent tous les domaines et usines à la **Compagnie d'exploitation et de colonisation des Landes de Bordeaux**.



Voiture charbon pour forges de Pontens - 1834
Archives de Guy Cassagne

Les évolutions pendant le 19^e siècle

Au moment de l'achat, l'usine avait un **haut-fourneau**, un **gros marteau**, **deux feux d'affinerie avec une chaufferie**, une **fenderie**, un **laminoin** et **deux martinets**. La Compagnie ajouta de suite des fours à puddler et un déversoir de superficie à la sortie de l'étang avec vannes de décharge. Les Forges continuèrent leur existence alimentées par le minéral local, notre garluche, et le charbon de bois des forêts voisines. A partir du milieu du siècle, s'ajouta le minéral du Périgord puis de plus en plus du Pays Basque. A la fin du 19^e siècle, la garluche avait disparu depuis longtemps.

De 1854-1855 à 1875, la Compagnie loua l'exploitation de la forge à la famille **Espérou**. Ce furent d'excellentes années pour les forges et pour la Compagnie avec **Victor Pidoux** (1857-1879) où l'on connut entre autres la réfection du barrage sur le Canteloup (1870).

Productions et arrêt des activités

A partir de 1888, une dynastie bouheyrote dirigea la Compagnie des Landes qui en 1883 avait succédé à la Société de liquidation. Ce furent le docteur Dudon, Valmy Dupin et René Mondiet. Ils recherchèrent constamment à faire vivre leur usine qui fut toujours spécialisée dans la fabrication de produits semi-finis, **fontes en gueuses**, **fers en barres**, **verges diverses**. Mais en 1914, malgré un outillage industriel très complet, René Mondiet dut se résoudre à fermer les forges après 5 années continues de pertes. La guerre accorda un sursis avec les frères Frémaux qui louèrent l'usine pour fabriquer les obus dont la France avait besoin. Les forges, déjà en arrêt, furent définitivement fermées en 1921.



Forges de Pontens, Bordeaux
2 - PONTENS - LES FORGES (Landes) - Les Forges et de la Région - R. H.

Que reste-t-il de 150 ans d'activités ?

Aujourd'hui, il reste quelques vestiges de cette histoire industrielle : **village ouvrier** en briques rouges au bord du lac, **soubassements** de certains bâtiments, **cloche** appelant au travail. Mais c'est surtout l'utilisation de la force de l'eau qui est originale, avec une **centrale hydroélectrique** produisant 69 kW d'électricité. Un livre est à l'étude, tiré des archives de la Compagnie des Landes. Il reste encore beaucoup à découvrir !

Pierre Duvignac



FORGES DE CASTETS

Question de concurrence

En 1808, **François Dubourg**, jeune directeur des forges d' **UZA**, propriété des Lur Saluces, découvre au **Barat**, à **Castets**, un site très favorable à l'installation d'un haut fourneau et de forges. Il y a une belle **retenue d'eau, avec chute importante**, le **minerai de fer et son fondant, la castine**, sont disponibles près de **St. Paul-lès-Dax**, le **charbon de bois est abondant en Marensin**. La demande d'autorisation de construire l'ensemble, déposée en 1809, ne sera approuvée que le **19 mars 1814, par décret signé de Napoléon I** quelques jours avant sa destitution. Les Lur Saluces, craignant la concurrence entre Uza et Castets, s'opposent fermement à l'application du décret. Celui-ci sera cependant **reconnu valide par le Conseil d'Etat du 17 juin 1819**.

Un entrepreneur dynamique

François Dubourg, à la tête de 100 ouvriers construit **un haut fourneau de 11 mètres et 2 forges**. Il installe aussi une nouveauté : des turbines entraînant des pistons d'air comprimé pour activer les feux.

Dès 1820, le **fer de Castets est reconnu de belle qualité**, comme en témoigne une importante commande de l'Armée. En 1824, François Dubourg associe à la garluche landaise du minerai de fer de Bilbao pour améliorer encore la qualité du fer.



Des extensions et nouveaux lieux

Pour le seconder, François Dubourg fait venir son neveu homonyme. Il faut attendre **1830**, la fin du règne de Charles X, et l'avènement de Louis Philippe pour que les **différents projets d'extension** des forges soient agréés.

Un **haut fourneau** est construit à **Ardy**, des **feux d'affinerie et des fenderies** créés à **Castets**, et à partir de **1836 un laminoir** est installé à **La Palue**, 2 km en aval, sous la responsabilité de François Dubourg neveu.



Plus de 500 employés !

François Dubourg est Maire de Castets de 1830 à son décès en 1853. Il est très actif, fait construire au Barat et à La Palue des maisons d'ouvriers et de cadres, participe à l'amélioration des routes, telle la future N 10. A partir de 1830, le développement des forges est considérable.

Les statistiques industrielles de 1851 montrent que **plus de 500 personnes sont employées** aux forges, y compris les mineurs de garluche, les charbonniers et les charretiers. François Dubourg est alors l'industriel landais qui paye le cens, l'impôt, le plus élevé.

Effectifs croissants, pour production variée

En 1862, son petit-fils, **Charles Boulart, jeune et brillant avocat, futur député, associé à François Dubourg neveu, achète les forges d'Abesse**. Les 4 établissements, Castets, La Palue, Ardy et Abesse emploient près de 1000 personnes. La production est très variée, allant du **fer de tous calibres à des pièces de fonte pour l'industrie, le jardinage, la cuisine, la décoration**.



La fin d'une belle aventure industrielle

Charles Boulart reste Maître de Forges jusqu'à son décès en 1891. Sa veuve et son fils, Daniel, lui succèdent. Mais la **création des Forges et Aciéries du Boucau** avec ses hauts fourneaux au coke et ses fours Bessemer a porté un coup fatal aux forges landaises. Ardy ferme en 1890, Castets en 1905. La Palue et Abesse fonctionnent au ralenti, avec une reprise pendant la Guerre 14-18. La Palue ferme en 1920. Abesse vendu en 1823 à la Société Anonyme des Travaux Métalliques ferme en 1930.

Pierre Laforie et Michel Lamolie

Castets
des Landes

FORGE DE PISSOS

Création d'une nouvelle entreprise

En 1818, l'entrepreneur maître de forge d'Ychoux, **Dominique Lareillet** (1771-1857), reçoit l'autorisation d'établir un nouveau site de production de métallurgique, sur le ruisseau du Mordouat, affluent de la Grande Leyre, à deux kilomètres environ au sud du bourg de **Pissos**.



Étroiture bâtie de la chute d'eau - Photo: Ulf

Usine à *ORDONNANCE* du 31 janvier 1818, portant que
fer. le sieur Dominique Lareillet est autorisé à
construire à Pissos un fourneau pour la fu-
sion du minerai de fer, en remplacement du
foyer à la catalane qu'il possède à Ychoux,
département des Landes.

Louis, etc., etc., etc.
 Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur;
 Notre conseil d'état entendu;
 Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :
 Art. 1^{er}. Le sieur Dominique Lareillet est autorisé à construire, en remplacement du foyer à la catalane qu'il possède à

Ordonnance du 31 janvier 1818
Annales des Mines, tome 3, année 1818, p. 280 à 282

Un minerai local

Dans cette commune comme dans maintes zones des Landes de Gascogne, sont présentes les cuirasses ferrugineuses et l'ailios qui engendrent les marécages ayant fait la fameuse réputation de ces contrées. La « pierre de lande » – couramment appelé « **garluiche** » (gascon garluisha ou peïranhoga lorsqu'elle est utilisée dans la construction des parcs à brebis, granges, maisons ou églises) – abonde dans le secteur, en particulier sur le « platås » ou « platiet » des confins de Pissos (quartiers de Daugnague et Escoursolles) et de Commensacq (Cantegrit).

Son intérêt est d'être aussi un **minéral de fer**, à faible teneur certes mais recherché cependant en ce début du XIX^e siècle où les arsenaux ont besoin de métal pour fabriquer boulets de canon et autres pièces. Après l'expansion volontariste des pinhadars encouragée par la loi de 1857, la construction de voies ferroviaires dites « économiques » augmente également la demande en produits lourds.

PROMENADE

SUR LES CÔTES
DU GOLFE DE GASCogne.

ET
APERÇU TOPOGRAPHIQUE,
FISIQUE ET MÉDICAL
DES CÔTES OCCIDENTALES
DE CE MÊME GOLFE.

Par M. J. Thore,
Médicus en chef de l'Hôpital militaire de Ware, et
Thésaurier en Correspondance de plusieurs Sociétés
savantes.

« D'habiter par, d'habiter Titus à Jérusalem, que
« ce n'est pas pour vous seul que vous vivez, mais
« aussi pour votre patrie et vos concitoyens. »


A BORDEAUX,
DE L'IMPRIMERIE DE A. BODIN, RUE ROYALE, N.º 2.
ANCIEN 1810.

se dirigeant vers Pontons, dont on visitera la forge et la fonderie. Pour observer avec plus de fruit, on devra s'adresser à M. Larreillet, dont nous venons de parler, qui en est le fermier.

Là on coule et on moule en fer toute espèce d'ustensiles de ménage, et autres objets dont l'énumération serait fastidieuse.

Notre observateur remarquera les deux espèces de minerais dont on fait usage. L'une, qui est la plus maigre, vient de Mimizan, et fournit un fer très doux et très malléable; la seconde espèce, qu'on fait venir de *Pissos*, est très riche, mais le fer qu'on en retire est aigre et cassant. On corrige ce défaut essentiel par une castine

Extrait p 36

Un patron et sa main d'œuvre

L'établissement de Pissos s'inscrit dans la stratégie de développement de Dominique Lareillet. Comme Ychoux (forge « à la catalane »), Brocas (opérationnel en 1832) et les autres sites métallurgiques landais, il fonctionne grâce au bois des alentours qui permettent aux **charbonniers** (carboërs) d'approvisionner le haut-fourneau en combustible.

Le maître de forge, lui-même grand propriétaire foncier, fait d'ailleurs partie de ceux qui prônent l'**extension des boisements**, tant sont grands les besoins de l'industrie en général.

Les huit premiers jours que je passai à Pissos furent pour moi d'un ennui mortel : ma seule distraction était d'aller à la forge où l'on faisait nos bombes et d'assister au coulage de la fonte. C'est un curieux spectacle, la nuit, de voir les fondeurs armés de longues barres de fer attaquer dans l'ombre le haut fourneau : tout à coup une vive lumière sort du creuset et se répand dans la salle ; au moment où les fondeurs brassent la fonte avec leurs longues barres, elle jette une clarté si éblouissante, qu'on ne peut pas la regarder ; les diverses poses de ces hommes se dessinent alors avec d'admirables effets de lumière.

Extrait d'une nouvelle écrite par Jean-Laurent Dugan
en 1836, après son inspection des forges landaises
pour surveiller la fabrication des obus.
Sargos J., *Voyage au cœur des Landes*, 1984, p 29 et 30



Cadastre ancien - Archives de la mairie de Pissos

Un quartier restructuré pour les Forges

Avec le petit étang aménagé afin d'avoir la **force hydraulique** suffisante pour faire tourner la mola actionnant le martinet, l'aval du ruisseau du Mordouat a été un peu artificialisé sur quelques centaines de mètres.

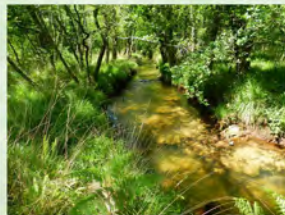
Maisons des employés et jardins ouvriers sont installés tout à côté. Des chemins charretiers (carrejas ou carréiras), dont celui qui mène directement vers Liposthey et Ychoux, facilitent l'approvisionnement en matières premières et l'expédition des produits finis.



La fin de cette industrie

L'activité de la forge de Pissos dure jusqu'au milieu des années 1880. C'est d'ailleurs le moment où commencent à pointer les productions sidérurgiques de Lorraine ou même, pour l'Aquitaine, de l'établissement de Tarnos-Le Boucau sur la rive droite de l'Adour en aval de Bayonne. Désormais, le minerai de fer provient de gisements plus abondants et de plus riche teneur et la houille évince le charbon de bois dans les hauts-fourneaux ou les cubilots.

La forge de Pissos n'aura pas eu d'existence suffisamment longue pour transformer durablement l'économie locale et léguer une mémoire ouvrière. Mais elle a contribué au développement de la métallurgie landaise et du village, par son minéral, ses ouvriers et son haut fourneau.



Mordouat canalisé amenant à la chute d'eau
Photo JJF

Jean-Jacques Fénié



VILLE
de
PISSOS

CERCLES
de Gascogne

BOUCAU - TARNOS

Les Forges de l'Adour

L'usine des Forges de l'Adour • 1881-1965

Dans les années 1850/1855 l'amélioration des accès maritimes et de la desserte ferroviaire de la région de Bayonne ainsi que la proximité de l'Espagne avec ses gisements de minerai de fer de Biscaye va conduire à l'implantation de l'usine des Forges de l'Adour à cheval sur le territoire de Boucau et Tarnos.

Pour bâtir l'usine, Monsieur de MONTGOLFIER, fit l'acquisition de 420 hectares pour la somme de 408 000 francs. La construction s'étalera de 1881 à 1883.

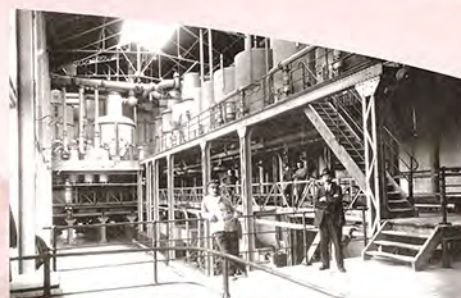
A partir des équipements portuaires des quais de Tarnos se développe un trafic maritime important de minerai de Biscaye et de charbon Anglais du pays de Galle.

Le 14 mars 1903, la compagnie des hauts-fourneaux s'appellera «LA COMPAGNIE DES FORGES ET ACIERIES DE LA MARINE D'HOMÉCOURT». Le siège social se situe à SAINT-CHAMOND (Loire).

L'usine des Forges est spécialisée dans la production des rails et accessoires des voies ferrées.

L'ensemble des chantiers et ateliers couvrent une superficie de 26 hectares, limités au sud par l'Adour, à l'ouest par la forêt de pins qui la sépare de l'océan, au nord par une forêt de pins qui fait partie du domaine de la Compagnie. L'usine dispose de son propre réseau de voies ferrées qui est relié à la voie ferrée Paris-Bordeaux-Bayonne.

Les navires de la Compagnie effectuent les transports de minerai et de charbon.



Centrale : Les chaudières à vapeur

En plus du matériel ferroviaire et des rails, l'usine produit de la fonte, des aciers laminés, le coke et les sous-produits: le benzol, le goudron, le brai et les laitiers provenant des hauts-fourneaux qui sont utilisés par une cimenterie. Pour cette production l'usine dispose de quatre hauts-fourneaux, deux fours électriques, trois batteries de fours à coke, deux fours Martin, jusqu'en 1930 d'une poche Bessemer, de trains de laminiers à rails, à fil, à tôle.

Des grues et un portique assurent le déchargement et le chargement des bateaux.



Vapeur «Marie» des bateaux à vapeur du Nord chargeant des fers aux appointements N°1 des Forges de l'Adour (Ville de Tarnos)



Quais des forges :
Un poste de déchargement



Quais des forges :
Vue de l'ensemble des quais



Station centrale d'électricité

Bien qu'alimentée par le réseau électrique public, l'usine possède sa propre centrale électrique, ses ateliers d'entretien, son centre d'Apprentissage.

L'usine emploie, suivant les périodes, 1500 à 2000 personnes en comptant les ouvriers, les employés, les cadres et ingénieurs.

Le cycle de travail est le 3x8 et c'est à ce rythme que s'organise la vie des deux cités. L'évolution économique et démographique de Boucau et Tarnos est spectaculaire.

Le recrutement de la main d'œuvre sur place ne fut pas difficile : main d'œuvre locale de paysans et de pêcheurs côtiers.

Les salaires complémentaires venaient s'ajouter au revenu induit de l'exploitation des fermes.

Cet argent permit également l'émancipation du monde agricole local. A cette main d'œuvre locale vinrent s'ajouter quelques fondeurs spécialisés venant des petits hauts-fourneaux repartis dans la haute Lande, menacés d'extinction par la concurrence imbattable, à l'époque, de la nouvelle sidérurgie. Uza, Pontex-les-Forges, Castets et d'autres villages perdirent leur Forges.



Laminiers - 1898



Adrien de Montgolfier (1831-1913)
né Pierre-Louis-Adrien de Montgolfier
Profession : Ingénieur des Ponts et Chaussées
Sénateur de 1876 à 1879,
amière-neveu de Jacques de Montgolfier,
l'inventeur des aérostats.
1851 - Ecole polytechnique
1856 - Ingénieur ordinaire
1865 - Chevalier de la Légion d'honneur
1869 - Ingénieur de 1^{re} classe
1870 - Commandant de mobiles
1872 - Officier de la Légion d'honneur et
Directeur de la Compagnie des Forges
et Acieries de la Marine
1876 - Sénateur de la Loire
Il fonde en 1881 les Forges de l'Adour



Claudius Magnin (1840-1916)
né Claude Charles Auguste Magnin
Profession : Ingénieur Métallurgiste
Successor de M. de Montgolfier
1859 - Ecole des mineurs de Saint-Etienne
1889 - Chevalier de la Légion d'honneur
1901 - Officier d'académie
1910 - Officier de la Légion d'honneur,
décoré des mains d'Adrien de Montgolfier

Il créa divers procédés d'alliages métalliques (matériel de guerre). Il reçoit le grand prix de l'Exposition universelle à Londres.
En 1891, pendant sa direction, il reçoit le Président de la République Sadi Carnot aux Forges de l'Adour.



Personnel de l'acierie Martin



Les Forges de l'Adour

Dès leur création, les Forges de l'Adour ont connu jusqu'à leur fermeture, de graves conflits sociaux. La Direction de l'usine règne sur les deux cités. Elle a la tutelle des embauches et des débauches, elle paie et régenté les ouvriers à sa guise.

La grève de 1920 dura 57 jours,
la totalité des 2135 ouvriers soutiennent cette grève
motivée par une demande d'augmentation.

En 1930 la grève dura 40 jours.

Les laminoirs inadaptés, la perte de contrats, la réunification des divers réseaux SNCF remettent en question la rentabilité des Forges de l'Adour. Pour la première fois, déjà, on parle de fermeture. En juin 1945 des crédits seront alloués pour la modernisation de l'usine qui sera reconvertie dans la production d'aciers spéciaux affinés par des fours électriques à arcs.

S'engagea alors un combat de chiffres entre les syndicats et la Direction.

La vie économique du bassin d'emploi de Bayonne à St Martin de Seignanx était touchée de plein fouet. Les Forgerons en avaient vu d'autres, des grandes manifestations furent organisées à Boucau et Bayonne avec la présence des Maires, des syndicats, des prêtres locaux et des commerçants.



Le Boucau : Vue des Forges de l'Adour
(Photo : Paul Dupacq)



Boucau : la sortie des ouvriers des Forges



Grève des ouvriers



Personnel administratif et technique



Aldrie Benson

**Le licenciement
de centaines d'ouvriers
aux Forges de l'Adour**
porterait un coup très grave
à l'économie de la région bayonnaise

[illegible]

Démolition en 1966

Le 5 juillet 1965, les Forges de l'Adour ferment définitivement leurs portes. Grâce au rassemblement populaire total, au comité de défense des travailleurs qui fut créé, aux organisations politiques, économiques, syndicales, religieuses, aux deux municipalités et aux deux Conseils Généraux des Landes et des Pyrénées Atlantiques, la reconversion est une relative réussite puisque deux années plus tard, pratiquement tous les ouvriers trouveront du travail dans les entreprises de remplacement.



Informations et
crédits photographique:



Centre
Culturel
et Social
Boucau-Tarnos

